



Samedi 14 janvier 2012, dans toutes les régions de France, près de **5500 orthophonistes**, étudiants, chercheurs et enseignants **ont fait grève** et sont descendus dans la rue, soutenus par leurs patients, pour protester contre la **décision du gouvernement d'autoriser l'exercice de la profession d'orthophoniste au niveau Licence+60ECTS**

.

Cette décision gouvernementale a été prise au mépris de l'avis rendu par les experts du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche qui ont estimé le 31 mars dernier, après un long travail de réingénierie, que seule une formation en 5 ans du niveau de grade Master permettait de répondre aux exigences du métier d'orthophoniste.

La Fédération Nationale des Orthophonistes dénonce le non-respect de la méthodologie que les ministres de la Santé et l'Enseignement supérieur ont imposé pour la réingénierie et que le ministère de la Santé a interrompu de manière totalement arbitraire.

Il appartient au seul ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche de déterminer le contenu et le niveau d'une formation universitaire. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche doit assumer pleinement ses fonctions et doit transmettre les référentiels, élaborés selon le cahier des charges imposé, aux instances universitaires.

Laurent Wauquiez, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche ne peut pas ignorer le fonctionnement universitaire et doit préserver les prérogatives de l'université dans la définition du contenu de ses formations.

Écrit par FNO

Mercredi, 18 Janvier 2012 15:59 - Mis à jour Mercredi, 18 Janvier 2012 16:05

Xavier Bertrand, ministre de la Santé doit respecter son engagement à suivre les décisions des instances universitaire pour déterminer le niveau de formation nécessaire à l'exercice professionnel.

La Fédération Nationale des Orthophonistes demande que soit respectée et menée à son terme la méthodologie objective de réingénierie du diplôme d'orthophoniste, seule garante du niveau de formation universitaire correspondant aux compétences requises pour exercer la profession d'orthophoniste et le maintien de la qualité des soins.

Les garanties de qualité des soins dispensés aux patients par les professionnels de santé doivent primer sur les préoccupations politiciennes et électoralistes.

Les orthophonistes dénoncent l'amputation de leur formation

Les orthophonistes défendent le droit des patients à l'accès à des soins de qualité.

Les orthophonistes s'opposent à la dégradation de leur profession

Les orthophonistes exigent que les ministres respectent les règles qu'ils ont eux-mêmes fixées !